



# Municipalité de SAINT-DIDACE

*Bureau de la direction générale*

---

## AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné aux personnes intéressées, par la soussignée, greffière-trésorière, QUE :

Le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 19 décembre 2022, le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2023.

Lundi 16 janvier	19h30 (3 <sup>ième</sup> lundi du mois)
Lundi 13 février	19h30
Lundi 13 mars	19h30
Mardi 11 avril	19h30 (mardi)
Lundi 08 mai	19h30
Lundi 12 juin	19h30
Lundi 03 juillet	19h30 (1 <sup>er</sup> lundi du mois)
Lundi 28 août	19h30 (5 <sup>ième</sup> lundi du mois)
Lundi 11 septembre	19h30
Mardi 10 octobre	19h30 (mardi)
Lundi 13 novembre	19h30
Lundi 18 décembre	19h30 Budget
Lundi 18 décembre	20h30 (3 <sup>ième</sup> lundi du mois)

donné à Saint-Didace  
ce 21<sup>ième</sup> jour de décembre  
de l'an deux mille-vingt-deux.

  
Chantale Dufort  
Directrice générale